Compte de campagne (art. 25 al. 2 LEDP)

Date de la remise des comptes :	06.11.2023
Date du scrutin :	24.09.2023

Nom de l'organisation politique	Comité référendaire du Conseil Communal de Blonay-St-Légier
Scrutin concerné	"Acceptez-vous la décision du Conseil communal de Blonay-Saint-Légier du 2 mai 2023 d'adopter le Plan d'affectation En Praz Grisoud et son règlement?

Dépenses	CHF	Recettes	CHF
Communication, dont :		Dons et libéralités	6'941
-Site internet		Contributions d'autres formations politiques ou organismes (p. ex : prêt, mise à diposition de salariés)	500
-Réseaux sociaux		Autres produits divers (manifestations, refacturation à des tiers, etc.)	
-Publications (médias, journaux)	2'118		
Matériel de campagne (Flyers, affiches, produits dérivés)	4'784		
Manifestation et évènements			
Remboursement frais, débours (bénévoles)	539		
Aides financières à d'autres formations politiques ou organismes			
Frais d'initiatives ou de referendums (récolte de signatures)			
Bénéfice de campagne		**Perte de campagne**	
TOTAL	7'441	**TOTAL**	7'441